

# Entente Sportive Falaisienne

## Section Tir à l'Arc

et

le Comité Départemental du Calvados  
ont le plaisir de vous inviter au




Championnat du Calvados de tir en salle individuel jeunes

Dimanche 27 janvier 2019

4 avenue de la Crosse 14700 Falaise

Concours en salle 2 x 18 m sur quotas (joint), fermé Calvados, avec phases finales,  
(Concours sélectif pour les championnats de Normandie & de France).  
La 13<sup>ème</sup> et dernière étape du challenge du calvados 2019.

### Déroulement des tirs :

<b>Ouverture du greffe</b>	8 h 30	
<b>Echauffement sur cibles</b>	9 h 15	
<b>Inspection du matériel</b>	9 h 45	
<b>Début des tirs</b>	10 h 00	
Début des phases finales 1 heure après la fin du tir de qualification		
La licence de la saison en cours ou une pièce d'identité (avec photo) vous sera demandée au greffe)		

### Blasons :

Selon la réglementation en vigueur.

Pour les Bare-bow, qualifications sur blason unique et duels sur trispots.

### Récompenses :

Aux trois premiers de chaque catégorie pour le classement individuel.  
Pas de classement par équipe.

Proclamation des résultats à la fin des tirs.

### Inscriptions :

Bulletin de préinscription ci-joint à renvoyer à Roger ADAM.

### Tenue :

Tenue blanche ou tenue de club et chaussures de sport obligatoires.

Jeans interdits (sauf blancs).

Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle et il est interdit d'y fumer

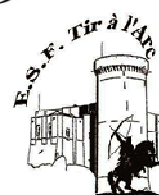
### Arbitre principal :

Jean-Pierre MARC

### **BUVETTE et RESTAURATION SUR PLACE**



# COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS



## Coupon de préinscription au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Jeunes" Falaise - dimanche 27 janvier 2019

### Procédure de préinscription :

Lorsqu'un archer licencié dans un club du Calvados souhaite participer au Championnat du Calvados de tir en salle individuel "Jeunes" le dimanche 27 janvier 2019, il convient d'adresser **au plus tard le 17 janvier 2019** (cachet de la poste faisant foi) le bulletin de préinscription qui figure au bas de ce document, accompagné du droit d'inscription :

- **Inscription individuelle = bulletin d'inscription + chèque de 8.00 € ;**
- **Inscription(s) par le Club = 1 bulletin d'inscription par archer + chèque du montant global des droits (nb d'archers X 8.00 €).**

La liste des archers sélectionnés figurera sur le site du Comité Départemental – [www.tiralarc-cd14.fr](http://www.tiralarc-cd14.fr) - à partir du 22 janvier 2019. Les derniers concours sélectifs sont ceux des 12 & 13 janvier 2019.

Les chèques des sélectionnés seront mis à l'encaissement le lendemain du championnat, ceux des archers pré inscrits mais non sélectionnés seront retournés ou remboursés au club au cours de la semaine suivant le championnat.

\_\_\_\_\_ ✍ \_\_\_\_\_

Je souhaite participer au championnat du Calvados de tir en salle individuel "Jeunes"  
Falaise - Dimanche 27 janvier 2019

<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
n° licence		Club de	
Catégorie*	<i>P – B – M – C – J</i>	Sexe*	<b>Femme – Homme</b>
Arc utilisé*	<b>CL – CO</b> <b>BB</b> (minimes & cadets)	<b><u>Inscription par le club :</u></b> Ce bulletin fait partie d'un envoi de ..... accompagné d'un chèque de ..... €	

\* entourer

- **Inscription individuelle : bulletin + chèque de 8.00 €**
- **Inscription par le club : bulletin individuel + chèque de (nb d'archers X 8.00 €)**

Chèque à l'ordre de : **E.S.F tir à l'arc**

### Adresser le tout à :

Roger ADAM – CD 14  
20 rue du Parc du Château  
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

au plus tard le 17 janvier 2019.